REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 29 Mai 1996

DECRET N° 96-244 /MTFPSS/DGFP/DGCA.SAV. portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1986 de Monsieur YOULOU Ephrem Cyr Dieudonné, Ingénieur d'Agriculture des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut commun des Cadres de la Catégorie A des Services Techniques ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

D.G.B. (/u le Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou tout autre promotion ;

(/u le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 24 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 28 Mai 1991 ;

(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

.../...

Article 1er : ~~Monsieur~~ YOULOU (Ephrem-Cyr-Dieudonné) Ingénieur d'Agriculture de 3ème échelon des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Pointe-Noire est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1986 pour le 4ème échelon de son grade à deux -(2) ans.

Article 2 : Le présent Décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Mai 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage des Eaux et Forêts et de la Pêche,

- Jean Prosper KOYO. -

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

- Professeur Anaclet TSOMAMBET. -

Le Ministre Délégué auprès du Ministère de l'Economie et des Finances chargé du Budget et de la Coordination des Regies ,

- Luc Daniel Adamo MATETA. -